

ITU Regional Regulatory and Economic Dialogue (REDs) for Africa

Note de synthèse Taxation des services numériques (Etat des lieux)

**Session 2: Politiques et pratiques
fiscales pour les services numériques**

Octobre 2018

SOMMAIRE

- ➔ 1. LE RÔLE DES SERVICES NUMÉRIQUES ET LEUR POTENTIEL DE CROISSANCE
- ➔ 2. LA FISCALITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES EN AFRIQUE
- ➔ 3. CAS PRATIQUES : CAMEROUN, CÔTE D'IVOIRE, SÉNÉGAL, KENYA
- ➔ 4. CONSEQUENCES D'UNE TAXATION ELEVEE
- ➔ 5. RECOMMANDATIONS-BONNES PRATIQUES

Quelques tendances majeures des services numériques en Afrique de l'Ouest

WEST AFRICA

Unique mobile subscribers



2017

176m

47% PENETRATION RATE (% of population) 54%

2025
248m

4.4% CAGR 2017-25

SIM connections

Excluding licensed cellular IoT

321m
2017

435m
2025

86% PENETRATION RATE* (% of population) 95%

3.9% CAGR 2017-25

Accelerating moves to mobile broadband networks and smartphone adoption

Mobile broadband networks

3G 58 4G 29

LIVE NETWORKS as of March 2018



Mobile broadband connections

36% 2017
94% 2025
OF TOTAL CONNECTIONS



Smartphones

By 2025, there will be 304m smartphones
Growth of 193 million from the end of 2017

Data growth driving revenues and operator investments

Operator total revenues

\$15.6bn
2017

\$17.4bn
2025

CAGR 2017-25

1.4%



Operator capex of up to \$8 billion for the period 2018-20



Mobile contributing to economic and social development across the region

DIGITAL INCLUSION

Delivering digital inclusion to the still unconnected populations

Mobile internet penetration

21% 2017
39% 2025



FINANCIAL INCLUSION

Delivering financial inclusion to the unbanked populations

57 live mobile money services in 15 countries as of December 2017



INNOVATION

Delivering innovative new services and apps

M2M connections to reach

12m by 2025



Mobile industry contribution to GDP

6.5% \$37bn 2017
7.7% \$51bn 2022

Public funding

Mobile ecosystem contribution to public funding (before regulatory and spectrum fees)

\$4bn
2017



Employment



Number of jobs directly supported by mobile ecosystem

200,000
2017

2017

1. LE RÔLE DES SERVICES NUMÉRIQUES ET LEUR POTENTIEL DE CROISSANCE EN AFRIQUE

Les services numériques jouent un rôle d'accélérateur de croissance économique et d'inclusion sociale en Afrique.

L'accessibilité et la pénétration accrues des services numériques améliorent la connectivité numérique en facilitant l'accès à internet et au haut débit mobile, ce qui contribue à réduire les barrières commerciales et encourage les échanges commerciaux, la communication, l'offre de services et le développement humain.

La disponibilité de services numériques abordables améliore la productivité, favorise le commerce, crée des emplois, génère de la richesse et améliore la protection sociale.

Ces retombées positives prennent par exemple la forme :

- d'une plus grande inclusion financière grâce aux plateformes de paiements mobiles;*
- d'un entrepreneuriat local fondée sur le numérique;*
- de systèmes innovants de prestations de santé, d'éducation, d'agriculture ou d'un nombre croissant de services publics en ligne.*

1. LE RÔLE DES SERVICES NUMÉRIQUES ET LEUR POTENTIEL DE CROISSANCE EN AFRIQUE

IMPACTS DES SERVICES NUMÉRIQUES SUR LES ECONOMIES AFRICAINES

Digital pour l'Agriculture



Digital pour l'Élevage



Digital pour l'Éducation



Digital pour la Santé



Digital pour le Commerce



Digital pour



1. LE RÔLE DES SERVICES NUMÉRIQUES ET LEUR POTENTIEL DE CROISSANCE EN AFRIQUE

DES PLANS ET STRATEGIES NATIONAUX POUR LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE

Le digital, moteur de croissance de l'économie nationale

Les infrastructures et réseaux de Télécommunications et TIC

L'accès et l'utilisation des services mobile, fixe et large bande

Les coûts d'accès aux services de Télécommunications et TIC

La préparation des secteurs prioritaires à l'économie digitale

La disponibilité de ressources humaines de qualité

Le climat des affaires dans le secteur du digital

L'environnement juridique et institutionnel

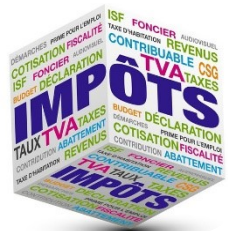
2.LA FISCALITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES EN AFRIQUE

- Un cadre juridique et institutionnel favorable devrait contribuer au développement du numérique et maximiser les opportunités offertes aux consommateurs, aux entreprises et aux pouvoirs publics.
- La fiscalité représente à ce titre un facteur important, avec la nécessité de trouver un **équilibre approprié** entre la **génération de recettes fiscales**, la **croissance économique** et le **développement social**.



2.LA FISCALITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES EN AFRIQUE

Prélèvements obligatoires



L'Impôt : Prélèvement sans contrepartie déterminée, en vue d'assurer le financement des charges publiques de l'Etat et des collectivités locales



La Taxe : Paiement obligatoire perçu au profit de l'Etat ou des collectivités, à raison d'un service public



La Redevance : Paiement effectué de manière régulière ou périodique, en contrepartie d'un avantage concédé contractuellement ou d'un service rendu

2.LA FISCALITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES EN AFRIQUE

Prélèvements obligatoires

Prélèvements de droit commun
(Tous les secteurs économiques)

Impôts directs

Impôts indirects

Droits et Taxes sur les terminaux
et équipements télécoms

Taxes communautaires

Taxes nationales

Prélèvements sectoriels
(Spécifiques aux télécoms/TIC)

Utilisation des ressources

Contributives

Autorisation

Utilisation finale des
services télécoms

2.LA FISCALITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES EN AFRIQUE

Les redevances ou taxes contributives	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo
Redevance ou taxe de service universel	1% du CA HT et hors frais d'interco.	2% du CA HT et hors frais d'interco.	2% du CA HT et hors frais d'interco.	1% du CA HT et hors frais d'interco.	1,5% du CA HT et hors frais d'interco.	1% du CA HT et hors frais d'interco.	3% du CA HT et hors frais d'interco.	3% du CA HT et hors frais d'interco.	CODETE 3% du CA HT et hors frais d'interco.	2% du CA HT et hors frais d'interco.
Redevance de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement	0,5% du CA HT et hors frais d'interco.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contribution au fonctionnement de l'autorité de régulation	1% du CA HT et hors frais d'interco.	1% du CA et hors frais d'interco.HT	0,5% du CA HT et hors frais d'interco.	1% du CA et hors frais d'interco. HT	-	1% du CA HT et hors frais d'interco.	2% du CA HT et hors frais d'interco.	2% du CA HT et hors frais d'interco.	-	0,75% du CA HT et hors frais d'interco.
Redevance de formation, recherche, développement et normalisation	0,5% du CA HT et hors frais d'interco.	0,5 du CA HT et hors frais d'interco.	0,5% du CA HT et hors frais d'interco.	-	1% du CA HT et hors frais d'interco.	-	-	1% du CA HT et hors frais d'interco.	-	0,25% du CA HT et hors frais d'interco.
Taxe de création artistique	-	-	0,20% du CA HT et hors frais d'interco.	-	-	-	-	-	-	-
Redevance sur la surveillance des licences et cahiers des charges	-	-	-	-	Montant forfaitaire/an (3080707000 GNF)	-	-	-	-	-

Source: CTOA, 2017

2.LA FISCALITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES EN AFRIQUE

Prélèvements sectoriels	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo
Frais de licence (acquisition ou renouvellement)	50 milliards F CFA pour 20 ans	26,33 milliards F CFA pour 10 ans	100. Milliards de F CFA pour 15 ans	4 millions d'€ pour 10 ans	50 milliards de GNF pour 15 ans	84 million pour alfa telecom	45 milliards de F CFA en 2007 payés par CHINGUITEL	30 milliards de FCFA en 2008 par ORANGE	32 milliard de fca pour la 4G de sonatel pour 17 ans	5% du CA prévisionnel (5ans)
Redevance de déclaration de SVA	50.000F/SVA ou équipement	-	-	-	-	-	-	-	25.000 ht et 50.000 pour renouvellement	-
Redevance d'agrément des équipements radioélectriques	-	50.000F/U/ équipement radioélectrique; 30.000F/U/ terminaux	-	-	-	-	-	-	200.000 fcf de frais d'agrement	-
Taxe d'occupation du domaine public	-	7.200 F CFA/m2	-	-	-	7.500 F/ An/m2	-	1million F/site/ an	1.000F/ m2/an	-
Redevance de navigation maritime	-	-	-	-	-	-	-	-	15 millions de F CFA par an et par câbleà compter de 2012	-
Redevance d'exploitation des réseaux GSM	-	-	-	-	Fonction des barèmes (ARTP)	-	-	-	-	-
Licence d'implantation des BTS	-	-	-	200.000 F CFA/BTS à Bissau; 60.000 F CFA/BTS dans les régions	-	-	-	-	-	-
Redevance d'exploitation des VSAT	-	-	-	-	3.800.000 GNF/an/ VSAT	-	-	-	-	-

Source: CTOA, 2017

2.LA FISCALITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES EN AFRIQUE

Prélèvements sectoriels: Utilisation des services télécoms	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo
Redevance ou taxe sur le Trafic National sortant on net	2 F CFA/min	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Redevance ou taxe sur le trafic national sortant off net	2 F CFA/min	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Redevance ou taxe sur le trafic international sortant	2 F CFA/min	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Redevance ou surtaxe sur le trafic international entrant	15 F CFA/min	20 F CFA/min (suspendue, sous réserve d'étude)	-	0,16\$	0,28\$/min (2009)	-	53 F CFA/min ou 0,08\$/min	88 FCFA/min	75,45fcfa/min - Abrogée	-
Taxe sur les communications	-	-	3% du CA HT	-	-	-	-	-	-	-
Taxe sur le trafic national	-	-	-	-	4F CFA/min (2010)	-	-	-	-	-
TURTEL (Taxe sur l'Utilisation des Réseaux de Télécommunications)	-	-	-	-	-	-	-	250F CFA/puce (droit fixe); 3% du CA HT (droit proportionnel)	-	-
RUTEL (Redevance d'Utilisation des Services de Télécommunications)	-	-	-	-	-	-	-	-	5%	-

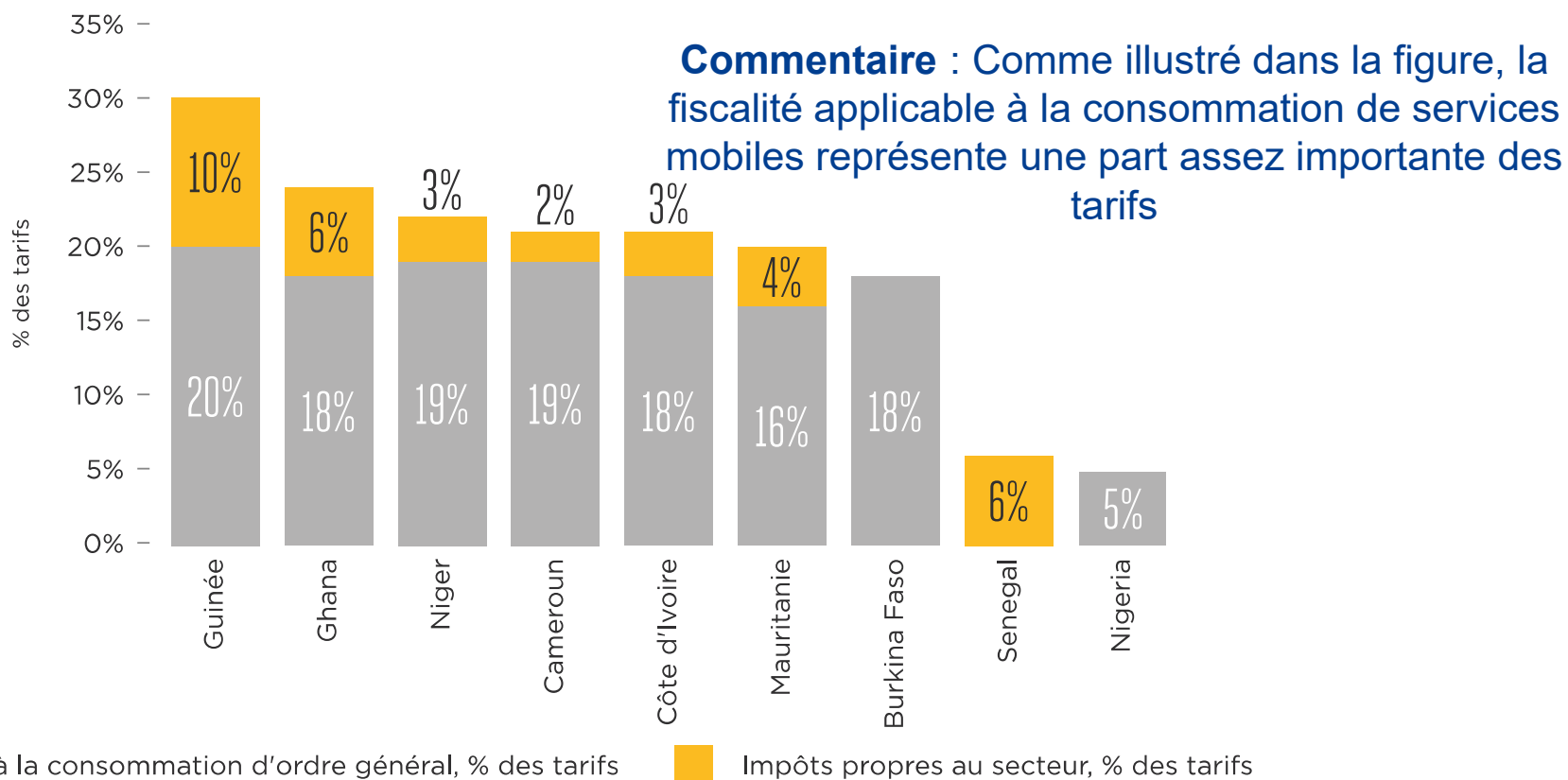
Source: CTOA, 2017

2.LA FISCALITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES EN AFRIQUE

Impôts indirects	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Guinée Conakry	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo
TVA	18% du prix de vente HT	18% du prix de vente HT	18% du prix de vente HT	-	18% du prix de vente HT	18% du prix de vente HT	18% du prix de vente HT	19% du Prix de vente HT	18% du prix de vente HT	18% du prix de vente HT
TVA pour compte du tiers	18% HT	-	-	-	-	18% montant prestation HT	-	19% montant prestation	0,5%	-
Acompte sur Impôts assis sur les Bénéfices	1% à l'importation HT	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIC pour compte du tiers (Bénéfices Industriels et Commerciaux : BIC)	12% du montant des prestations HT	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IUTS (Impôt Unique sur les Traitements et Salaires)	25% industrie et 30% autres	En fonction du barème des IUTS	-	-	-	En fonction du barème des IUTS	-	En fonction du barème des IUTS	30%	-

2. LA FISCALITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES EN AFRIQUE

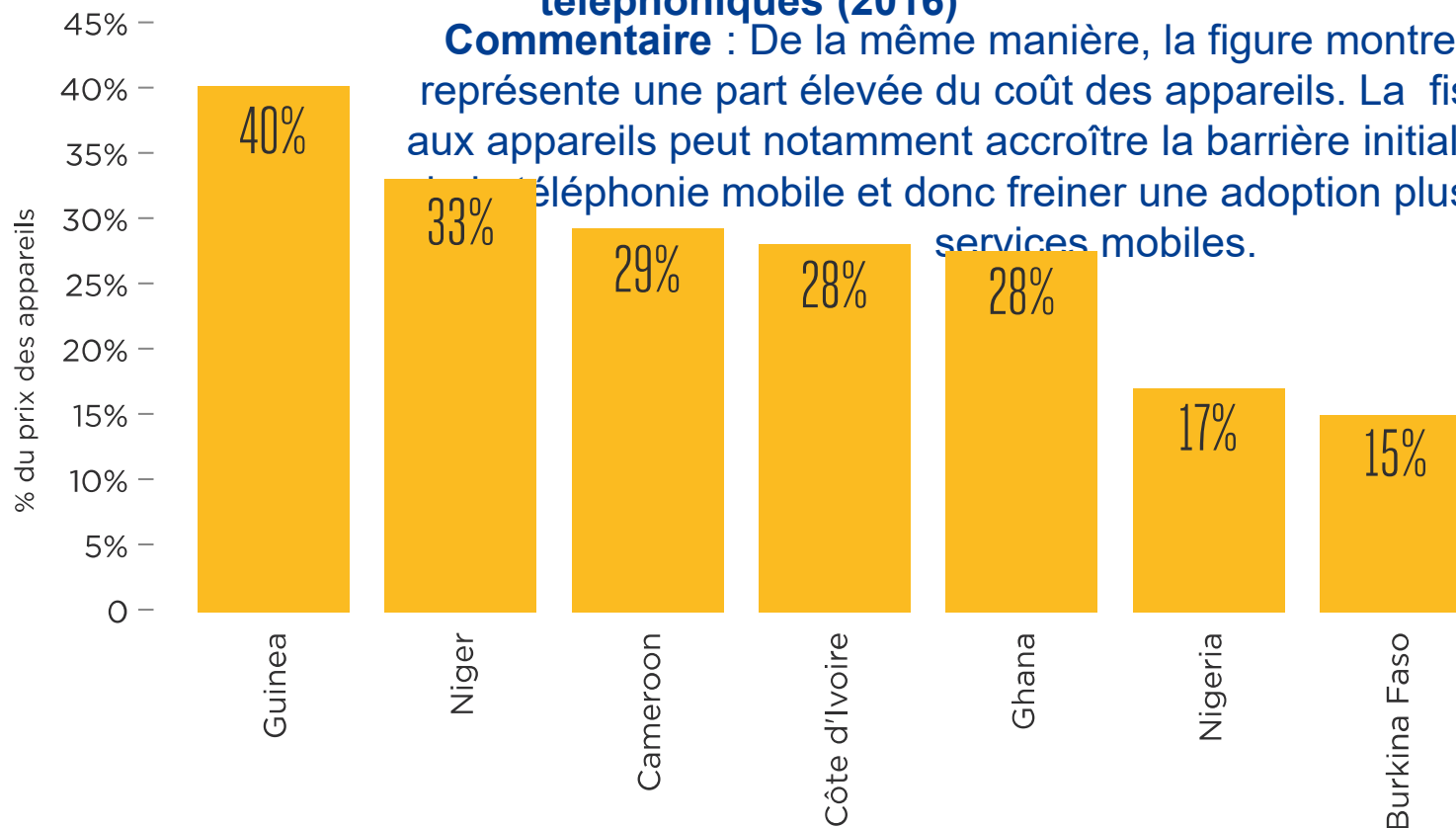
Fiscalité de la consommation en pourcentage des coûts tarifaires (pour un panier de données de 500Mo, 2016)



2.LA FISCALITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES EN AFRIQUE

Impôts à la consommation en pourcentage du coût des appareils téléphoniques (2016)

Commentaire : De la même manière, la figure montre que la fiscalité représente une part élevée du coût des appareils. La fiscalité applicable aux appareils peut notamment accroître la barrière initiale à la possession de la téléphonie mobile et donc freiner une adoption plus généralisée des services mobiles.



■ Impôts propres au secteur, en % du prix des appareils

3.CAS PRATIQUES: CAMEROUN, CÔTE D'IVOIRE, KENYA, NIGER, SÉNÉGAL



Pour l'utilisation des services numériques, chaque consommateur sénégalais supporte 23% de taxes soit: 5%-RUTEL et 18%-TVA



Au Kenya, la suppression de la TVA sur les terminaux et équipements télécoms a induit une augmentation de 200% des achats de téléphone et un accroissement du taux de pénétration mobile



L'annexe fiscale 2018 décrié par le secteur privé prévoit une ponction de 0,5% sur le montant des transferts d'argent



Les opérateurs de téléphonie mobile, principaux utilisateurs du spectre de fréquences radioélectrique payent annuellement un montant forfaitaire de 200 millions de FCFA

3.CAS PRATIQUES: CAMEROUN, CÔTE D'IVOIRE, KENYA, NIGER, SÉNÉGAL

Prélèvements obligatoires

Imposition des utilisateurs des services numériques au Sénégal

Prélèvements de droit commun
(Tous les secteurs économiques)

Impôts directs

Impôts indirects : 18%

Droits et Taxes sur les terminaux
et équipements télécoms

Taxes communautaires

Taxes nationales

Prélèvements sectoriels
(Spécifiques aux télécoms/TIC)

Utilisation des ressources

Contributives

Autorisation

Utilisation finale des
services télécoms : 5%

3.CAS PRATIQUES: CAMEROUN, CÔTE D'IVOIRE, KENYA, NIGER, SÉNÉGAL

Principaux impôts, droits réglementaires et autres paiements aux régulateurs au Niger
 Source: GSMA, 2017

ASSIETTE		TYPE	TAUX
Bénéfices		Impôt sur les sociétés	30% sur les bénéfices
Salaires		Cotisations de sécurité sociale et de chômage	15,4% + 0,5% sur les salaires
		Taxe sur les salaires (TAP)	3% à 5% des salaires
Retenue à la source (RS)		RS sur les services étrangers	16%
		RS sur les services locaux	2%, 3% or 5%
Équipements de réseau		Droits de douane sur les équipements importés	4% - 24%
		TVA	19%
Trafic international		★ TATTIE	88 XOF par minute
Droits réglementaires et autres paiements aux régulateurs		★ Imposé sur les revenus	2% sur les revenus
		★ Fonds de service universel	4% sur les revenus
		★ Fonds R&D	0.5% sur les revenus
Spectre		★ Licence ponctuelle du spectre	Droits de licence
		★ Redevance de fréquence	Fixée annuellement en fonction des fréquences détenues
Numérotation		★ Redevance de numérotation	100 XOF par numéro

4. CONSEQUENCES D'UNE TAXATION ELEVEE

Ces conséquences sont accentués par les effets liés à la prolifération des taxes sur l'utilisation finale des produits et services télécoms (TURTEL, RUTEL, ...).

Impacts négatifs sur le trafic et l'exploitation des opérateurs



- > Amplification du phénomène de la fraude et pertes pour les opérateurs
- > Fraudes qui conduisent à la sous déclaration du trafic, tant nationale qu'internationale

Impact négatif sur le revenu des populations



- > Baisse du pouvoir d'achat des populations ;
- > Baisse de la capacité d'épargne des émigrés et impact négatif sur le transfert d'argent

Impact négatif sur l'investissement



- > Réduction des capacités d'investissement des opérateurs télécoms, retard dans le développement de la data, et baisse de la qualité de service
- > Absence de visibilité et de solidité financière, limitant leur impact

Impact négatif sur l'intégration



- > Augmentation des tarifs d'acheminement du trafic vers les pays appliquant les surtaxes sur les appels
- > Renchérissment du coût global de l'interconnexion avec les autres pays



La taxation élevée des services numériques affecte l'élan de développement du secteur.

5. RECOMMANDATIONS

BONNES PRATIQUES

Efficacité

- La fiscalité peut influencer sur les transactions en augmentant les coûts et les prix
- Un système fiscal efficace minimise l'impact sur les comportements tout en augmentant les recettes nécessaires

Équité

- Équité horizontale : traitement fiscal similaire pour les contribuables similaires
- Équité verticale : charge fiscale plus importante pour les contribuables plus aisés

Simplicité

- Réduire la complexité permet de réduire le coût de la conformité
- Lorsque la fiscalité est complexe, elle peut compliquer les décisions des entreprises, et notamment leurs décisions d'investissement

Transparence

- Le manque de transparence peut faciliter l'évasion fiscale grâce aux échappatoires
- Le manque de transparence peut empêcher la remise en cause de la fiscalité

Incidence

- Il convient de tenir compte de l'incidence sur les entreprises (réduction des bénéfices) et/ou les particuliers (prix plus élevés).
- L'impact (réduction des investissements ou des achats) peut varier selon l'élasticité de la demande.

CONSÉQUENCES EN TERMES D'EFFICACITÉ FISCALE

Faibles taux sur des assiettes élargies

- Un taux faible a moins de chances de générer des distorsions
- Des taux plus faibles appliqués à une assiette élargie peuvent augmenter les recettes tout en minimisant les distorsions.

Exonérations limitées

- Les exonérations peuvent accroître la complexité du système fiscal et peuvent générer des distorsions supplémentaires.
- Elles peuvent réduire l'assiette fiscale

Nombre restreint d'impôts

- Un nombre restreint d'impôts réduit la complexité fiscale et les coûts de conformité. Ex. taux unique pour l'impôt sur les sociétés et la TVA sur une large assiette.

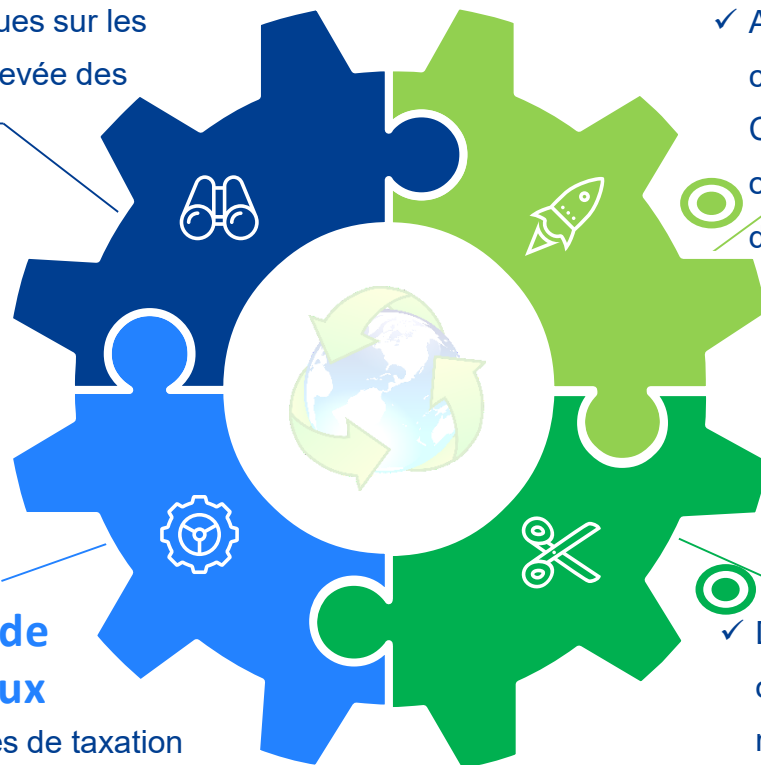
Traitement identique pour des secteurs similaires ou concurrents

- Permet de minimiser les distorsions dans les bénéfices des entreprises et les prix à la consommation
- Encourage une allocation efficace du capital entre secteurs, ce qui favorise la croissance économique.

5.RECOMMANDATIONS

Sensibilisation des décideurs

- ✓ Organiser des actions de sensibilisation des acteurs et des autorités publiques sur les effets négatifs de la taxation élevée des télécoms/TIC.



Respect des textes communautaires

- ✓ Assurer le respect par les Etats des textes communautaires et internationales (UEMOA, CEDEAO, UIT...) encadrant les prélèvements obligatoires (notamment sectoriels) dans le domaine des télécoms /TIC.



Fiscalité réduite/équilibrée

- ✓ Définir des politiques globales de taxation des opérateurs induisant une pression fiscale plus réduite/équilibrée, et compensée par des exigences d'investissements accrues, avec des cahiers de charge des opérateurs plus contraignants sur la couverture et la QoS.



Politiques optimales de taxation des terminaux

- ✓ Définir des politiques optimales de taxation des terminaux (fixes, mobiles et Internet) pour favoriser l'accès des populations et impulser l'accroissement du trafic.



Je vous remercie

**Terrain Foyer, Rocade Fann Bel Air Dakar
BP 10 000 Dakar Liberté - Sénégal**

Tel: (221) 33 869 03 20

Fax: (221) 33 824 68 90

Alain.sawadogo@esmt.sn

www.esmt.sn

ESMT

Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications



BÉNIN



BURKINA FASO



GUINÉE



MALI



MAURITANIE



NIGER



SÉNÉGAL